
KURT PRITZ:

Merci, Il y avait moins de chaise, et on avait l'impression qu'il n'y avait plus de monde, maintenant avec tellement de chaises. Merci d'être venu encore une fois, l'objectif de cette présentation est de vous donner d'avantage d'informations détaillées par rapport au processus de candidature et d'évaluation pour les nouveaux gTLD. Voici la dernière présentation de ce genre avant la réunion au Costa Rica, parce que depuis maintenant jusqu'au Costa Rica on sera au milieu de la période de candidature, la fenêtre de présentation des candidatures. Tel que je l'ai signalé, vous verrez les documents qu'il faut présenter pour le processus de candidature et d'évaluation. Nous allons voir une vidéo du système de candidature pour les délais. On va diviser cette présentation: ma collègue est à la charge de la présentation de certains aspects de la candidature et moi-même je vais faire des interprétations quand elle fait sa description; puis on va faire une vidéo et je vais décrire plus tard certains aspects de l'évaluation. Trang, voilà officiellement, je te donne la parole.

TRANG NGUYEN:

Qui peut demander un nouveau gTLD? Le programme du nouveau gTLD est ouvert pour des organismes, des institutions et des sociétés du monde entier. Voici un engagement très sérieux pour l'opération de la part visible des infrastructures internet. Nous avons donc beaucoup d'exigences d'éligibilité.

NANCY LUPIANO:

Trang, je te rappelle que nous avons des difficultés avec la transcription avec le simultané parce que tu parles trop vite. Merci.

Remarque:

Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TRANG NGUYEN:

Les personnes et les sociétés individuelles ne peuvent présenter leurs candidatures, ainsi que les entités qui pensent former des sociétés dans l'avenir. Nous allons faire une enquête d'antécédent de toutes les entités candidates et de toutes les actionnaires et membres du conseil de ces organisations. Le tarif de la candidature est de 185000\$ qu'il faut les payer à l'ICANN et toutes les règles sont contenues dans le guide de la candidature. Il y a certaines TLD qui sont incluses dans le guide de candidature. Il y a les TLD de communauté qui représentent justement une communauté. Les TLD géographique sont ceux qui représentent une ville ou une région. Les noms de domaine internationalisé ou TLD avec IDN sont ceux des clients caractères qui n'appartiennent pas aux codes ASCII. Et pour les TLD il y a des règles et des exigences spécifiques pour chaque catégorie. En plus, des règles pour les TLD standards, nous allons voir la question plus spécifique: par exemple, on va voir les TLD basés sur la communauté. Voici ce qui fonctionne au profit d'une communauté définit dans le TLD. Par exemple, une candidature pour TLD basée sur la communauté doit démontrer en premier lieu un rapport avec la communauté clairement identifié. Deuxièmement, la chaîne de caractère doit avoir pré à la communauté mentionnée dans l'application. La candidature doit proposer des enregistrements spécifiques et des utilisations spécifiques également. Et pour finir, les candidatures doivent avoir le soutien d'une institution, au plus établir représentant la communauté et qui soit nommé dans la candidature. Au cas où l'on demandait un TLD par la même communauté, et si la candidature basée sur communauté peut alors passer à une évaluation prioritaire de la part de la communauté pour obtenir une priorité, quant à l'obtention de ce TLD contre versé dès que ce TLD est délégué à la racine. Il va falloir opérer dans la restriction de l'accord du registre du bureau d'enregistrement de l'ICANN, Kurt n'a pas le micro en ce moment?

-
- KURT PRITZ:** C'est le seul moment dans le processus d'évaluation où la désignation de la communauté joue un rôle: c'est-à-dire lorsqu'il y a un litige à cause d'une chaîne de caractère.
- TRANG NGUYEN:** Pour ce qui est du TLD géographique, ce sont ceux qui représentent une ville ou région: ces candidatures doivent considérer l'intérêt du gouvernement. Si vous demandez un nom géographique de dix capitales, et le nom d'une ville ayant besoin de certaines exigences, ou si vous présentez votre candidature d'un comité ou d'une province, ou si par exemple il s'agit d'une région de l'Unesco, alors là cette candidature doit inclure la documentation exigée, ou ne pas avoir d'objection des gouvernements pertinents. Il est important de voir que les noms de pays ne sont pas disponibles dans le programme du gTLD. Lorsque le panel d'évaluation des noms géographiques considère la candidature, il verra la chaîne de caractère contre la liste des ISO et des U.N. Il est important également de signaler que ce panel fera l'évaluation de toutes les candidatures non seulement de celles auto désignées comme géographiques, de toutes les candidatures. Si on voit que la candidature n'étant pas classée comme candidature dans la géographie demandée dans un territoire pays ou une région, elle sera évaluée comme candidature de non géographique. En ce qui concerne les IDN, c'est les TLD qui sont écrits en caractère qui n'appartiennent pas au code ASCII dans la section 3.1.3 du guide de candidature où il y a l'explication des TLD avec IDN parce qu'ils doivent respecter des protocoles qui figurent dans le guide de candidature pour les IDN. Là, nous voyons que tous les TLD avec IDN sont dans la racine. Pour te dire, je crois que le conseil d'administration considère l'approbation de ces IDN là. Et des exigences concernant les IDN. La présentation de la candidature va être ouverte du 12 janvier au 12 avril 2012: il y a donc 3 mois de délai pour la présentation. Il y a des démarches à suivre pour la présentation de la candidature, de toute manière nous allons clôturer la période d'évaluation le 29 mars 2012, ceci pour permettre le temps suffisant pour que les candidatures soient

complétées avant la fenêtre de présentation. Tout le processus des candidatures va être géré par le système de candidature des TLD au TAS, qui sera disponible dans le site web des nouveaux gTLD lors de l'ouverture de la période de présentation de candidature et pas avant cette date: c'est le 12 janvier souvenez le. Là, vous pourrez accéder au système de présentation de candidature pas avant cette date. Nous allons vous présenter une vidéo de ce système. Avant ça, je vais vous dire que le système TAS va vous indiquer le moment où vous devrez compléter un certain profil, on va vous indiquer également, quand est ce que vous devez faire le dépôt: par exemple si le panel d'évaluation a des questions à poser par rapport à votre candidature, le TAS vous le signalera également et ce système vous indiquera aussi la date butoir pour répondre à ces questions de clarification: donc on va vous guider tout le long du processus de présentation au candidature. Ici vous pouvez observer le processus de candidature: il est clair que tout d'abord il faut s'enregistrer au TAS dès que vous aurez complété le profil d'utilisateur, alors là, vous demandez un slot ou un espace de candidature, là vous devez payer le dépôt ou le paiement initial. A partir de là, l'ICANN va vérifier l'information d'utilisateur et le paiement, et dès que vous aurez l'espace de candidature, vous pourrez commencer à répondre aux questions, le système va vous permettre de télécharger des fichiers joints, et dès que vous aurez répondu à toutes les questions, vous pourrez payer le solde de ces 180000\$. Lors de la clôture du délai d'application le 12 avril, la phase d'évaluation va démarrer: cette phase c'est Robb Antrobus qui va vous la décrire. Je vais maintenant vous montrer une vidéo du système TAS pour présenter les candidatures. Pour ceux qui ont téléchargés la version démo du TAS, je dois vous dire que cette vidéo est une version démo, mais il y a aussi la voie de Robb Antrobus qui décrit les étapes ou les démarches à suivre dans la vidéo.

ROBB ANTROBUS:

Nous voyons la vidéo maintenant. Je vais vous parler sur le TAS: le système pour présenter les candidatures aux gTLD. On va vous

montrer certaines composantes de la candidature. Vous pouvez voir sur l'écran les 4 composantes de la démonstration enregistrée dans le système: vous avez le profil de candidature, puis vous demandez votre candidature et finalement vous présentez, vous complétez vos présentés au effet de la présentation. Je vais vous montrer les 3 dernières étapes ou démarches: complétez le profil, présentez la candidature et vérifiez la candidature. Le TAS fonctionne comme suit: vous devez compléter tout un ordre: d'abord vous complétez le profil, puis après vous répondez de la question 1 à 11 des guides de candidature. Je vais vous le montrer tout de suite. Maintenant on va voir la page d'accueil; dans la page d'accueil, on va travailler toujours sur cette page le long du processus. Vous avez des démarches à suivre, par exemple ici vous devez compléter votre profil, dès que vous aurez complété votre profil, vous pouvez démarrer avec la candidature et en dernier ressort vous verrez toutes les candidatures actives sur une liste. Ça on va le voir après, on complète donc le profil. Dans la première page l'information du contact, on a un contact principal et un contact secondaire, après la présentation de l'information de contact, on doit mettre le nom de l'entité: ce sera l'entité qui en dernier instance va interagir avec l'accord d'enregistrement de l'ICANN qui va passer l'accord de registre avec l'ICANN. Nous allons voir la section dans laquelle le candidat saisit toutes les informations des actionnaires, des directeurs etc... C'est à dire toutes les personnes qui sont en rapport avec l'entité qui présente la candidature. Dès que tout cela sera remplie, on va répondre à cette question 11^E, à la question H ayant prêt à des questions liées à ces individus. Nous allons voir également qui est le responsable de payer la somme initiale ou dépôt? Et qui est la personne chargée de payer le tarif de la candidature? Maintenant, nous allons voir les questions 8, 9, 10 du guide de candidature. Vous n'allez pouvoir avancer jusqu'à ce que vous ayez complété tous ces champs là. Pour finir, vous avez l'écran de confirmation de l'information du profil d'utilisateur ou du candidat, vous devez contrôler que toute cette information soit correcte parce qu'elle sera utilisée dans notre processus de révision. Dès que vous l'aurez présentée, vous

ne pourrez pas la changer, donc vérifiez soigneusement.

Maintenant, nous pouvons commencer la prochaine candidature: vous devez manifester vos travaux encore avec les termes et conditions qui régissent chaque candidature: ça vous pouvez le voir dans le chapitre 6 du code de candidature. Vous cochez chaque item puis après vous vérifiez que ceci est effectivement votre profil, ainsi que les termes et conditions. Nous revenons donc à la page d'accueil, et je vais vous montrer la manière de compléter la candidature. Voici la prochaine tâche qui est la plus importante: vous devez remplir votre fiche de candidature à gauche: en bas à gauche de l'écran vous voyez toutes les questions que vous devez répondre: la question 13 à la question 50 du guide de candidature, et à chaque fois que vous répondez, vous cliquez sur le lien qui correspond à chacune des questions: voici un exemple de la manière de répondre aux questions: on va voir les questions 13 à 17 qui ont prêté à la chaîne de caractère. Comme vous pouvez le voir ici: vous pouvez indiquer si vous demandez des IDN ou pas, si oui vous cliquez sur ce bouton et vous avez un écran qui vous permet d'avoir plus d'information. Il y a beaucoup d'instances dans la candidature où il faut joindre des documentations différentes. Ici à la question 15, on nous demande donc de joindre des documents, des questions 22 à la question 50, il y a beaucoup d'informations, on ne va pas les voir toutes. Je vais tout simplement vous donner un exemple pour que vous voyiez la manière de répondre. La seule différence c'est que la question varie et par conséquent la question varie, vous faites cliquer ici, vous avez un champ pour saisir l'information, et si vous n'avez besoin de joindre aucun document des questions 22 à la question 50 à chaque fois qu'il sera nécessaire de joindre des documents, vous pouvez le voir sur le champ jaune: on fait click là, à manage attachement, le bouton qui est en bas à gauche de la page, et lorsque vous entrez de l'information, vous ferez le click et cela vous amène à la partie principale de la candidature et vous continuez à compléter votre candidature: vous avez donc vu comment faire le profil de l'utilisateur, le profil du candidat, comment remplir une nouvelle candidature et aussi vous pouvez voir la manière d'effectuer le paiement initial, comment

compléter toute la candidature. Merci de votre attention, j'espère bien que cette vidéo vous aura été utile. Qui prend la parole?

KURT PRITZ:

Merci Robb. J'espère que ceci vous aurez été utile, et nous allons maintenant passer au processus d'évaluation de candidat et puis à la fin de la présentation nous allons répondre à vos questions sur ces deux aspects de la candidature. Le processus d'évaluation comme vous le savez, trace ou alors est connecté avec le guide de candidature, je pense qu'il s'agit ici de l'une des images les plus vieilles que nous avons sur le nouveau programme des gTLD, parce que le graphique qu'on voit ici sur la diapo est celui qu'on a publié à ce moment là où on a présenté l'idée de continuer avec le plan original, vis-à-vis de l'évolution de la candidature. Le module 1 est une idée générale du processus, c'est-à-dire qui peut demander qui est un candidat, et on l'a décrit comme la première partie de la présentation. Le module 2 est la partie la plus importante du guide parce qu'il est décrit, il fait la liste de réponses que vous devriez fournir et qui ont lien avec les critères que l'on va prendre en compte. Après cela, on a tout le processus d'évaluation qui est très complexe, tous les candidats vont traverser une évaluation initiale mais certain d'entre eux ne vont passer que cette évaluation. La plupart des candidatures va être très directe, on n'aura pas des problèmes et donc elles vont être transmises à la délégation directement. C'est cette partie de transition initiale qui est incluse dans le guide de candidature qui va être la plus importante pour vous, c'est ce que vous pourrez considérer le plus. Cependant, certaines questions vont être soumises à plus d'interrogations, il s'agit ici aux candidatures qui ne surpassent et qui ne passent pas la première étape de la candidature. Donc vous allez devoir fournir plus d'informations dans votre candidature, ce n'est pas que la candidature va changer mais vous allez pouvoir compléter les domaines pour lesquels les évaluateurs n'étaient pas sur que cet évaluation pourrait être bien qualifiée pour la première étape. C'est pour cela que vous aurez donc l'occasion de fournir d'avantage d'informations, et ceci n'aura pas d'autres coups par rapport au

payement initial que vous aurez fait. On a pris une de ces étapes: les candidatures peuvent être rejetées entre 104 raisons: on a 104 raisons pour les rejeter. Tout ceci est inclus dans le guide de candidature. Et ceci nous mène à un processus de résolution de différence ou litige, ceci va être fait indépendamment, et ce sera dépendant de la résolution du conflit, par ce que l'évaluateur qui sera indépendant va prendre la candidature, et selon les critères établies, il va décider si on peut continuer avec la candidature ou pas. Le module numéro 4 décrit le processus de contention des chaînes de caractère, au cas où les chaînes de caractère soient semblables ou qui puissent avoir des confusions, ceci sera fait. On a décidé en tant que communauté que ceci ne sera pas délégué et comme je viens de dire est inclus dans le module numéro 4 du guide de candidature. Et on espère comme je l'ai déjà dit que la plupart des candidatures ne seront pas contre versées: ce sera une affaire simple qui va être adoptée après l'étape initiale des candidatures. Et nous espérons avoir des candidatures présentées par des personnes compétentes. Alors celle-ci veulent seulement traverser l'étape initiale et puis on aura une transition jusqu'à la délégation. A ce moment, on formera un contrat avec l'ICANN où on doit montrer que l'on a respecté les registres. On prend les premières mesures puis on passe directement à la seule racine. Alors ici une description simple du chronogramme de la période de candidature qui finit en avril 2012, le 12 avril 2012, donc on a la première étape pour présenter les candidatures, on va les traiter jusqu'à novembre 2012, et je vous ai expliqué pourquoi ce processus est tellement long plus tard, et donc les candidatures vont être transmises à la délégation. Nous espérons que la première transition se fasse en début 2013, c'est-à-dire fin 2012, soit début 2013, et à partir de ceci on fait toutes les délégations. Alors, l'évaluation simple, nous espérons suivre la route qui est montrée sur l'écran à partir du 12 avril, le 12 mai plutôt. Ce sera à partir de ce moment qu'on publiera les candidatures et nous prendrons juste après cela deux semaines de vérification des stratégies, des questions, des réponses, c'est à dire que ceci est un processus un peu plus long de ce qui devrait l'être, mais lorsqu'on a

traité ce sujet, on s'est mis d'accord au sujet du comité consultatif de l'ICANN qui devrait avoir le temps de traiter les candidatures et d'évaluer s'il pouvait émettre une alerte très consultative:

c'est pour ceci que ce processus va prendre deux mois. A la fin de cette période, on a l'étape d'évaluation initiale qui commence, et sous nos attentes, nous espérons recevoir 500 candidatures, et on prendra donc 5 mois pour traiter tout cela. A la fin de cette période, nous transmettons ces candidatures à la délégation, mais ceci va dépendre du rythme auquel on puisse finir avec les formalités du contrat et avec la façon d'opérer du contrat, du terme de négociation du registre. Et une fois que les vérifications préliminaires avant la délégation étaient finies, on va maintenant passer à un autre sujet. Et puisqu'on a déjà établi ce programme initial, on va traiter les différentes routes que les candidatures peuvent suivre qui auront rapport aux difficultés qui puissent donc surgir. En début, nous avons la candidature élargie, c'est à dire que si c'est une candidature ne dépasse pas la première étape, on peut lui demander d'avantage d'informations, donc une candidature élargie et ceci prendra 5 mois: c'est comme les critères d'évaluation, mais la candidature pourra donc fournir d'avantage d'informations. Le plus important ici, comme Trang l'a dit, est que le TAS va donner une alerte au candidat, pour lui dire qu'il n'y a pas eu l'approbation lors de l'étape initiale, et le candidat aura alors deux semaines pour compléter cette candidature. Quelles sont les différentes étapes que les candidatures vont suivre le long du processus? Ceci sera établi, tous les candidats auront sept occasions de réviser les séquences de la chaine de caractère, et voir quelle est l'étiquette du TLD et pour évaluer qui est le candidat. Si on a une chaine de caractère confuse, qui est trop similaire à une qui existe déjà, ou alors que la candidature pourrait nous confondre. En ce cas là, on nous prépare le délégué des deux chaines en même temps, ceci est inclus dans le guide bien sur. Si cette chaine a un nom déjà réservée, il ne peut pas être délégué, ou alors si cette chaine essaye d'en finir avec le DNS, il y aura des critères très clairs dans le guide que vous pourriez lire pour savoir ce qui va se passer. On a aussi la possibilité d'avoir un panel

technique qui fasse la révision de cette chaîne de caractère pour ne pas avoir des résultats inattendus à la fin de la séquence.

Finalement, nous avons les TLD géographique, c'est à dire que si cette chaîne de caractère représente un nom géographique ou un pays, il faudrait voir ce que le gouvernement pertinent dit, c'est à dire s'il accepte, ou alors si dans la candidature on inclut un document de non objection de la part du gouvernement, il n'y aura qu'un problème: comment est ce qu'on évalue alors un candidat? Tout ceci doit être très bien documenté: en fait on évalue le candidat de trois façons, d'un côté on a les capacités opérationnelles techniques et financières pour opérer avec les bureaux d'enregistrement tel qu'on le définit dans le guide de candidature. Finalement, s'ils proposent des services du bureau d'enregistrement qui pourrait générer des problèmes avec la stabilité des DNS ou la sécurité, et si ceci présenterait des problèmes de concurrence, alors on vérifie les services du bureau d'enregistrement pour voir s'ils vont leur fournir ce service tel qu'ils le disent. Aujourd'hui, on a un processus très similaire appelé RSEP, c'est à dire l'évaluation des services d'enregistrement et le processus d'évaluation de ce service, et on doit voir si les bureaux d'enregistrement peuvent être d'accord à fournir les différents services. Alors, on fait l'évaluation de ces services pour voir s'ils peuvent ou pas avoir des raisons de sécurité ou de stabilité ou de concurrence pour ne pas les accepter. A certaines étapes, on peut avoir une interaction entre le candidat et l'évaluateur, pour le processus d'évaluation initiale et d'évaluation élargie, s'il y avait des questions de la part des évaluateurs ils vont contacter le candidat et ils vont lui poser des questions pour clarifier. Un exemple particulier de ceci, est le cas où on a eu des commentaires au sujet d'une candidature, et ces commentaires feraient que l'évaluateur remet en question la qualification d'une question particulière ou peut être qu'il changera sa qualification. Alors, lorsqu'il y a un commentaire public qui a une influence, l'évaluateur va pouvoir répondre à ces commentaires, et ceci est important. On a un autre chemin que les candidatures peuvent suivre, c'est l'objection et la résolution de litige, ceci est inclus dans le module

numéro 3. La chaîne de caractère est tellement confuse qu'elle est trop semblable à une chaîne pré existante, et peut être un utilisateur pourrait dire qu'il ne veut pas cela et ne l'accepte pas. On a aussi une objection des droits juridiques, et donc si une chaîne ne respecte pas les droits des autres, ceci a été identifié comme un mécanisme de protection des droits pour que le propriétaire d'une marque puisse présenter son objection par rapport à une chaîne de caractère. Les standards par lesquels on va faire cette objection sont inclus dans le guide. On a pris une des objections d'intérêt public limité parce qu'ils peuvent ne pas respecter de principe de la loi international, ce qui est dans le guide, et finalement une communauté pré existante pourrait présenter une objection, un TLD parce que ceci prend le nom de la communauté. C'est un abus ____ récemment le GAC a fournit son conseil au conseil d'administration de l'ICANN et au candidat par rapport à ce qui porte sur les lois et la culture locale. Ceci constituera une objection aussi. Le long du processus d'évaluation initiale, il y aura une période pour présenter des objections, cette période prendra sept mois, ce n'est pas très bien représenté ici sur l'écran mais cette période finira deux semaines avant la fin de l'évaluation initiale, ce qui nous donnera le potentiel de voir si la candidature peut être acceptée ou pas. Alors les candidats et les objectifs ne vont pas déboursier de l'argent sans savoir comment l'évaluation initiale est faite. On va alors résoudre ce litige en cinq mois, à travers les personnes ou les organismes que l'ICANN désigne comme organisme indépendant, et comme évaluateur indépendant. Je voudrais aussi dire quant aux fournisseurs de services qui peuvent présenter eux même les quatre raisons de l'objection. Le candidat alors peut émettre une réponse à cette objection et puis le fournisseur de résolution indépendant va donner son avis et on formera un panel d'expert qui donnera son avis en même temps. C'est ici qu'on va décider si la candidature continue ou pas. Comme j'ai déjà dit, les gouvernements ont aussi un rôle ici, soit par eux même, soit à travers le GAC, on aura une période de commentaires qui seront publiés par rapport à chacune des candidatures présentées. Donc vous pouvez voir qu'à partir du 12 avril, on

commencera avec les vérifications administratives et le premier Mai, on publiera les candidatures. Ceci est aussi ouvre la période de commentaires à cette date. Le GAC peut aussi présenter une alerte précoce et si je ne sais pas si je parle plus de ceci à partir d'une autre diapo. La GAC aussi peut émettre une alerte précoce qui vise qu'un gouvernement ou plus pourrait remettre en question la chaîne de caractère due à une question sensible. Alors le GAC va émettre une alerte précoce aux candidats dans ces cas là. Ceci ne va pas affecter directement la candidature mais ça fera savoir ce qui se passe au candidat. Dans ce cas là, nous prions instantanément aux candidats de résoudre les différences, parce que ça pourrait être une différence géographique qu'un autre gouvernement veut demander ou parce qu'ils veulent annuler l'alerte à la candidature qui ont présentée à partir d'une alerte précoce. Dans ce cas là, on aura un remboursement si la candidature est retirée à cause d'une alerte précoce du GAC. En même temps, il pourrait y avoir un conseil du GAC fournit au conseil d'administration de l'ICANN, et pendant cette période de sept mois pour présenter des objections. Le GAC pourrait dire qu'un tel délégué ne devrait pas être délégué, ou alors fournir son avis pour qu'il ne soit pas accepté comme candidature, et ceci donc conseillera le conseil d'administration du GAC à travers un processus pour dire qu'une candidature ne doit pas être acceptée, le conseil sera considéré par le conseil d'administration, mais ce n'est qu'un conseil, ceci est très clairement établi dans les statuts de l'ICANN. Donc si le conseil d'administration n'est pas d'accord avec l'avis du GAC, elle devra expliquer pourquoi elle n'est pas d'accord avec l'avis du GAC. On verra maintenant donc comment les chaînes de caractère sont contenues pour voir si elles peuvent être déléguées ou pas. Lorsqu'il y a litige dans lors d'état d'évaluation initiale ou après, alors pendant l'évaluation initiale, les différentes entités peuvent négocier entre elles pour résoudre les différences entre elles et à tout moment les candidats peuvent négocier pour résoudre finalement ces différences, mais s'ils ne font pas cela, il y a d'autres manières de le faire, et le litige sur la séquence de caractère peut être résolu autrement, à partir de l'évaluation de

priorité de la communauté, l'ICANN peut dire que les TLD d'une communauté vont avoir la priorité s'il y avait un litige sur la séquence des caractères. Ceci est bien défini dans le guide de la candidature mais les candidats basés sur la communauté qui doivent s'identifier ont la priorité de l'évaluation selon le guide du candidat. Les candidatures de communauté ayant approuvée cette évaluation de priorité reçoivent cette préférence, donc s'il existait un litige, cette candidature qui représente à la communauté va obtenir le TLD. Le TLD basé sur la communauté devra payer le dépôt initial et si elle gagnait le litige, ce dépôt lui sera remboursé. Il y a certains critères qui sont décrits dans le guide de candidature et on décrit là aussi les scores ou les points à obtenir. La communauté doit être bien élue, s'il n'est pas nécessaire que ce soit une grande ville, mais il y a un lien entre la ville et la chaîne caractère demandée qui doit être bien démontrée: par exemple, si on parle des scoops des états unis, ils sont bien liés avec la séquence point boy scout d'une autre communauté, il y a un lien qui montre que cette chaîne de caractère vous appartient. Eh bien vous allez obtenir, votre candidature sera approuvée. Il y a aussi le registre ___ pour cette communauté. Vous allez voir que la communauté soutient la chaîne de caractère que vous demandez, voici donc les exigences de l'évaluation prioritaire de la communauté, les parties peuvent arriver à un accord pour résoudre le litige, et la dernière procédure c'est de faire des enchères: c'est la dernière ressource de faire une vente aux enchères. Si les controverses ou les litiges sont résolus après l'évaluation, on a un temps de transition de la délégation de deux mois à six mois, et il est nécessaire d'avoir une pré-délégation et il leur a fallu avoir signé un contrat, un accord avec l'ICANN. Les contrats seront traités rapidement, et tous ceux ayant des variations ou des déviations vont faire l'objet d'une négociation et cela prendra plus de temps pour approbation. Ici vous avez des dates clé, je crois que je les ai déjà mentionnées, vous avez la fenêtre de la présentation de candidature du 12 janvier 2012 qui ouvre le 12 Janvier pour le 29 mars, on doit réserver un slot de candidature et cette fenêtre va clôturer le 12 AVRIL. Deux ou trois semaines plus tard, on va publier

les candidatures et simultanément on ouvrira la période de présentation de commentaires, la période d'alerte précoce et conseil du GAC et le processus d'objection. Tout cela va être lancé en même temps. Après, on va clôturer l'évaluation initiale, on ferme donc cela après soixante jours la période pour faire des commentaires sur les candidatures et nous espérons bien que le 12 novembre, les résultats des évaluations initiales seront publiés. Tous les résultats de ces évaluations initiales seront publiés en même temps. Ceux qui ne réussiront pas l'évaluation initiale auront comme date butoir le 29 novembre à savoir le dernier jour de l'évaluation étendu ou élargi. Là commencera la période d'évaluation élargi pour ceux qui n'ont pas approuvé l'évaluation initiale. Pour ceux qui ont réussi à la première évaluation, il y a l'étape de transition pour la délégation. Alors nous voyons donc que le 30 avril 2013 sera la clôture de l'évaluation élargie ainsi que de la période de résolution de l'litige. Si vous devez passer par un processus d'objection, il va y avoir un procès de résolution de litige par chaîne de caractère. Voici donc les dates les plus importantes, avec ça nous avons vu un peu de ramages généraux de tout le processus. Je vous prie de faire attention à toutes les dates, à toutes les procédures. Si vous avez des questions vous pouvez écrire à newgtld@icann.org. Il y a un groupe de personnes qui est consacré à répondre à toutes ces questions et s'ils ne peuvent pas les répondre, ils vont les dériver à une équipe spécifique dont je fais parti. Une fois par semaine, on se réunit pour répondre aux questions et nous nous assurons que les réponses soient demain publiées sur le site web de l'ICANN. Il y a un site spécifique pour les nouveaux gTLD, et pour la procédure de présentation de candidature. Je vous remercie de votre attention et je répondrais à vos questions avec plaisir.

>>

Bonjour, je m'appelle ____ j'appartiens au point br. Il y a un code de conduite qui permet qu'un opérateur de registre demande une exception de ce code de conduite, par rapport au domaine qui entre au registre pour qu'on ne puisse pas le vendre à personne

d'ordre si __ par l'ICANN alors ces domaines là doivent passer à un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN, ou directement ils peuvent être connectés au registre?

KURT PRITZ:

C'est DAN HALLORAN qui va répondre à vos questions.

DAN HALLORAN:

C'est DAN HALLORAN qui parle. Je crois que tout registre doit passer par un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN: la réponse est donc oui. On va essayer de faire notre mieux pour répondre à vos questions. C'est une très bonne question pour qu'elle soit publiée sur notre site web afin que la réponse que vous obtiendrez soit plus précise, mais en principe tout registre doit passer par un bureau d'enregistrement.

KURT PRITZ:

C'est quand il parle si vous restez à côté du micro, et s'il n'avait plus de temps il vous dirait: nous faisons de notre mieux pour répondre à vos questions ici, mais la meilleure manière de répondre c'est par écrit à travers les consultations que nous recevrons dans cette boîte email pour que les autres candidats puissent accéder à l'information. Lorsqu'on publie les questions dans la boîte de courrier électronique, on fait une synthèse de la question pour protéger la question confidentielle pourront être incluse dans la question. On transforme dans la question pour qu'elle soit plus générale.

PAUL McGRADY:

Je vais poser une question similaire. Pour ce qui est de l'analyse des similarités, vous avez mentionné les similitudes d'ordre visuels, qu'avez-vous à dire par rapport à la signification? Les clients demandent parfois cela: par exemple un mot veut dire à une signification et si quelqu'un demande point pantalon et l'autre demande un vêtement similaire?

KURT PRITZ:

Eh bien, je peux vous répondre en partie. Pendant le processus d'évaluation, le panel évaluera la similitude visuelle pendant le processus d'objection lorsqu'on peut présenter une objection contre une chaîne de caractère parce qu'elle va confondre l'utilisateur, alors là l'émondement être visuel sonore, sémantique, alors la délégation des deux chaînes de caractères confond le consommateur. On peut la présenter l'objection: voilà la différence entre les deux étapes. Carole? C'est Carole qui parle? Nous voulons nous assurer que Carole puisse parler.

ANNALISA ROGERS:

Bonjour, j'ai une question à vous poser. Vous avez parlé du rôle du GAC. Bien qu'il existe l'opportunité de l'alerte précoce du GAC, vous avez également mentionné la manière avec laquelle le GAC pourrait informer les GAC de cette situation: c'est peut être une sorte de dialogue que l'on pouvait entamer avec les candidats si ça passe de la même manière de l'alerte précoce?

KURT PRITZ:

En travaillant avec le GAC, nous avons encouragés les alertes précoces dans le processus, pour permettre au candidat de travailler avec le gouvernement respectif afin de diminuer les préoccupations des gouvernements. Alors dans l'alerte précoce du GAC, il y a une voie pour que le gouvernement et le candidat puisse résoudre le problème. Je ne peux pas vous donner plus d'information pour l'instant. Tout simplement, je peux vous dire que le GAC, on a inclus le GAC dans les membres. Vous parlez avec moi et ils sont très intéressés à fournir une méthodologie permettant aux candidats de corriger la situation.

ANNALISA ROGERS:

Ceci est développé ou on est en train de le développer?

-
- KURT PRITZ:** Oui mais indépendamment du développement, le candidat peut travailler avec le gouvernement pour aborder cette pré occupation spécifique. Carole va se mettre debout pour lire des questions des participants à distance.
- CAROLE CORNELL:** La première question: il y a Jenik Skow qui dit: pendant la session des nouveaux gTLD d’hier, on a publié une ligne de temps, le 15 mai 2013 comme date d’ouverture et la date de clôture le 30 mai de la même année: c’est un délai pour la résolution des litiges pour des chaines de caractère. Qu’est ce que ça veut dire ce délai? C’est pour les enchères?
- TRANG NGUYEN:** Les litiges pour les chaines de caractères sont le dernier pas dans le processus d’évaluation de candidature. Lorsque la candidature passe toute l’évaluation, elle arrive à l’étape de résolution des litiges par chaine de caractère. La date la plus proche après ce qui suit la candidature va avoir passée toute l’évaluation avant. Voilà c’est la première date possible par rapport aux étapes de litige pour chaine de caractère, et la dernière date c’est dans les cas où les candidats passent par une évaluation élargie. Nous avons a et b: la candidature a finit toute son évaluation sans objection sans problème et elle est prêt pour la délégation, la candidature b ne réussit pas à l’évaluation initiale, elle doit passer à la candidature élargie; la candidature a doit s’attendre à ce que la candidature b complète l’évaluation élargie et si la candidature b réussit l’évaluation élargie, alors toutes les deux pourront passer à l’étape de résolution de litige pour chaine de caractère.
- KURT PRITZ:** Voilà pourquoi vous voyez deux dates différentes. Ceci peut être confus parce que vous pensez à la date de 15 Mai pour la résolution des litiges, mais cette date pour les candidats qui ont dû passer par l’évaluation élargie.

DAN HALLORAN: Je suis Dan Halloran du staff de l'ICANN, je veux répéter ce qui suit. Vous ne devez pas viser au 15 Mai 2013 en ce moment. Ça c'est une date estimée.

KURT PRITZ: Oui, notamment parce que la résolution des objections dépend en partie des candidats et de l'objecteur.

CAROLE CORNELL: Une autre question à distance: la deuxième question du même participant: quand est ce qu'on va fournir ou choisir le fournisseur chargé des enchères? Et quand est ce que nous pourrons voir les règles définitives pour les enchères?

KURT PRITZ: Je crois que les règles concernant les enchères sont incluses dans le module 4 et sont assez détaillées. Nous devons encore toujours publier une proposition pour avoir un fournisseur chargé de ce service de vente aux enchères. Antony prend la parole?

ANTONY VAN COUVERING: Je veux poser une question par rapport au système TAS pour la candidature des TLD. Je comprends le raisonnement: vous avez dit qu'il va y avoir un seul évaluateur pour évaluer toutes les candidatures. C'est correct ça? C'est-à-dire la candidature ne va pas être divisée en partie avec des évaluations séparées?

TRANG NGUYEN: C'est correct.

ANTONY VAN COUVERING: Ce que j'ai compris au fur et à mesure que nous commençons à travailler dans la candidature, nous avons un programme de travail,

alors le défi c'est de transformer tout ce processus de travail et mettre toutes ces informations dans les petits champs que nous avons vu du champ 1 au champ 50. S'il y a un seul évaluateur, pourquoi on présente tout dans un document pdf? Et pas le projet le système TAS?

KURT PRITZ:

L'idée c'est que les évaluateurs soient cohérents pour évaluer les candidatures. Si nous recevons des pds, ils vont être différents d'une évaluation à une autre. En plus de cela, dans certain cas, il doit y avoir des questions, les évaluateurs doivent voir les questions et c'est la même série de candidatures à une autre où on va les grouper: c'est à dire qu'il y a une équipe d'évaluation chargée de la partie financière et opérationnelle. Mais parce que ces deux secteurs sont très liés, mais on vise à établir un format standard pour que les évaluateurs puissent travailler.

ANTONY VAN COUVERING:

Je vais reprendre à ma question, ceci augmente la charge de travail pour les candidats, l'un des sujets en particulier sur les documents joints est bien plus facile de faire un exemple, de montrer ce que l'on fait dans une figure dans une table etc... Même si dans la vidéo on dit qu'il y a des questions qui exigent de joindre des documents, ce n'est pas clair pour moi, s'il y a des questions qui vont nécessiter des documents joints même si cela n'était pas obligatoire.

TRANG NGUYEN:

Je crois que les questions 22 à 50 ont besoin justement de pièces jointes et il y a certaines questions où tout spécifiquement il faut absolument joindre les documents et on ne peut pas répondre à ces questions jusqu'à ce que les documents été présentés. Vous aurez la possibilité de télécharger ces documents joints sauf que vous ne devrez pas penser qu'avec les pièces jointes vous allez compléter l'information requise. Ce n'est pas nécessairement

comme ça. Tout simplement c'est une exigence du guide de candidature. Qu'en pensez vous du sens?

ANTONY VAN COUVERING:

Eh bien non, ça n'a pas beaucoup de sens. Si on veut démontrer quelque chose par une information en pièce jointe, pourquoi ne pas considérer cette information en pièce jointe?

KURT PRITZ:

Les évaluateurs vont lire toutes l'évaluation jointe mais le justificatif des décisions des évaluateurs est basé sur le texte qui est inclus dans les champs principaux de la candidature. De toute manière, les évaluateurs vont lire les pièces jointes.

ANTONY VAN COUVERING:

Je crois qu'en réalité, ce serait plus censé du point de vue opérationnel. Finalement, vous allez nous dire exactement: comment identifier les documents joints? Les pièces jointes? Qu'est ce que je fais? Je fais une numérotation? Je mets pièce jointe à qui correspond à la question x, ça va se passer comment? On a besoin d'identifier les pièces jointes.

TRANG NGUYEN:

L'une des recommandations c'est justement que vous mettiez un titre correct aux pièces jointes et vous avez des références spécifiques en ligne. Alors là on peut donner la recommandation sur la manière d'identifier les documents joints.

ANTONY VAN COUVERING:

Merci pour la réponse, ce serait de grande aide pour tout le monde.

KURT PRITZ:

Chuck pose la question suivante.

-
- CHUCK GOMES: Deux questions plutôt: la première qui a trait au TAS dans le profil de l'utilisateur que nous avons vu dans la vidéo et que nous voyons en ligne également, nous voyons ce qui suit: c'est un profil du candidat ou de la personne physique qui envoie les données?
- TRANG NGUYEN: C'est un seul et c'est la même chose.
- CHUCK GOMES: Est il possible qu'un candidat et beaucoup de personnes physiques saisissant les données dans le système TAS pour la même candidature?
- TRANG NGUYEN: Au effet de la sécurité, nous avons un profil du citateur par compte ou par candidature et si l'organisme a à 10 personnes qui veulent répondre à différentes questions: une personne répond à une question, une autre personne répond à une autre question, notre recommandation est d'organiser toutes les réponses au préalable et puis après qu'une seule personne saisisse toute l'information.
- CHUCK GOMES: Et que ce passe t'il si cette personne ne veut pas travailler?
- TRANG NGUYEN: Si cette personne a un problème ___ nous avons une personne de contact secondaire qui s'occupera de gérer le compte et le profil de l'utilisateur.
- CHUCK GOMES: Compte tenu de la quantité de donnée pour la candidature, je ne vois pas intelligent de limiter cela à une seule personne pour pouvoir saisir toutes ces données. Je crois que cela est une grande limitation. En premier lieu, il faut tenir compte que la candidature

peut être présentée dans une période de 3 mois, et définitivement je peux vous dire d'évaluer cela pour voir d'autres manières de gérer les aspects concernant la sécurité, parce que ceci apparait comme une énorme limitation de point de vue pratique.

TRANG NGUYEN:

On est occupé par la sécurité et que les identifiants ne passent pas d'une personne à l'autre dans une même société.

KURT PRITZ:

Dan?

DAN HALLORAN:

Merci beaucoup. Je me demande parce que nous avons une boîte de courrier pour les questions ce newgtld@icann.org, donc je voudrais clarifier et vous rassurez peut être. C'est pour ceci, quand on a dit ces questions il faut les répondre. Il est possible d'avoir un utilisateur lié à plusieurs candidatures, et donc c'est l'utilisateur qui a un profil, ce n'est pas seulement le candidat qui doit y accéder. Alors une même personne peut entrer de différentes candidatures.

TRANG NGUYEN:

Donc c'est ça, vous créez un compte d'utilisateur et à partir du compte, vous créez des différents profils de candidat, et si chaque profil candidat peut demander deux différents domaines.

CHUCK GOMES:

Voilà c'est une très bonne information, mais ça ne répond pas à ce que j'avais dit. La question suivante que j'ai, porte sur la sécurité. Certaines questions techniques ont des informations très sensibles et je suppose que ceci va être maintenue en caractère de confidentiel et puisqu'on a deux différents acteurs qui me prouvera ces informations surtout le long de processus d'évaluation et surtout les processus d'évaluation initial ou élargie, le long du processus de résolution de litige. Quant à la chaîne de caractère, il y aura beaucoup de gens qui liront ces informations qui sont

sensibles. Est ce que vous avez considérés des processus de contrôle de document de quelque sorte qui puisse limiter la quantité de personne qui voit ceci parce qu'on a des services qui travaillent comme cela? Est ce que vous avez considéré de mettre en place des systèmes comme ça pour ceci? je crois que ceci pourra être une option que peut être un candidat peut payer que ce soit partiel ou totalement s'il est concerné.

KURT PRITZ:

Oui bien sur on a traité ce sujet très sérieusement. Je crois que tu as déjà posé la question à quelqu'un hier.

CHUCK GOMES:

Oui on a présenté une question similaire plus détaillée.

KURT PRITZ:

Oui j'ai vu aujourd'hui sur ma boite de courrier qu'on parlait des protocoles de sécurité. Quelles informations recevaient? Et quel est le développement de ceci? Si on n'a pas développé ces systèmes pour élaborer ces dispositions, une fois que les évaluations sont finies. Bien sur on travaille sur cela, et on a une autre question et c'est sur le type d'information que l'ICANN a considéré confidentiel.

CHUCK GOMES:

Je ne demandais pas de questions à ce sujet. Je sais qu'il y a des questions qui sont compliquées mais il me semblait que ce serait utile pour que d'autres personnes considèrent ceci s'ils n'ont pas vu les questions présentées à distance.

TRANG NGUYEN:

Bon le TAS a une grande caractéristique de sécurité. C'est une très bonne fonction qu'on a inclus à TAS et donc ceci nous laisse accéder à toutes les parties de la candidature pour faire le travail, ce n'est pas le travail des évaluateurs.

KURT PRITZ: Bien sur, je ne prendrais pas le feedback si je démangerais mais bon ça ne fonctionne pas. ELLIOT NOSS: je suis Elliot Noss, ce qui me préoccupe sont les dates du 15, 30 Mai 2013 particulièrement.

KURT PRITZ: Bon non Je m'occuperais de ceci.

ELLIOT NOSS: Merci, mais il y a des chaînes de caractères qui vont être objectées. Elles seront peut être 50, mais on aura des contre verses par rapport aux chaîne de caractère à partir du processus d'évaluation. Considérons qu'on aura 50, c'est peut être une spéculation, mais il me semble qu'il s'agira des chaînes les plus génériques qui vont tenir à ce processus de résolution de litige. Supposons que 40 ou 45 des 50 candidatures ne vont pas être controversés, et donc on n'aura pas d'objections entre l'évaluation en Novembre et les sur enchères en Mai et donc si les autres 5 mois de la période sont inclus, je crois qu'on a augmenté la valeur pour les personnes qui veulent mettre en place ce système à partir de candidature spéculatif, et donc je crois qu'il pourrait y avoir deux processus de sur enchères simultanés parce qu'on pourrait considérer que s'il n'y a pas d'objections. On aura des sur enchères, et s'il y avait des objections, il y aurait des sur enchères, alors ce qui se passe dans la dernière partie de sur enchère et pour les candidatures ayant eu des objections constituent une petite chaîne de caractère. Je crois que vous avez aussi l'avantage de programmer les sur enchères, ce qui est très bien et je vois que ceci a été mentionné dans cette réunion qui a été télévisée et où il y a eu beaucoup de gens. Du point de vue de la remise du produit, on pourrait y avoir des problèmes, parce que peut être les sur enchères vont constituer un produit et parce que ceci va être développé sur eBAY.

KURT PRITZ: Oui je crois que vous avez bien raison. Les sur enchères vont être dès que possible, alors les parties prenantes vont avoir un espace pour résoudre le litige et la communauté va pouvoir le faire aussi. Et si les deux candidatures ont dépassé la première étape, le litige doit être résolu rapidement et on devrait voir quelles sont les paires contre versées.

ELLIOT NOSS: Je suggère que la communication n'est pas claire à ce sujet.

JIM PRENDERGAST: D'accord je suis JIM PRENDERGAST, le guide dit que les candidatures doivent être présentées et qu'elles sont publiées plutôt le 26 avril. Maintenant vous parlez du 1^{er} mai, je voudrais savoir quel est le jour où je dois me réveiller pour voir les publications.

TRANG NGUYEN: Bon les candidatures sont appliquées pour les chaînes de caractère et vont être publiés deux semaines après la fin de la période des candidatures.

JIM PRENDERGAST: Alors le premier Mai?

TRANG NGUYEN: Oui plus ou moins.

JIM PRENDERGAST: Alors maintenant par rapport aux évaluateurs indépendants et leurs questions potentielles. Est ce qu'ils vont se communiquer avec les candidats par email? Ou par téléphone? Ou seulement électroniquement?

TRANG NGUYEN:

Bon le processus de vérification va être fait par le TAS. On va réunir toutes les questions que les évaluateurs puissent avoir par rapport à une candidature et on va les envoyer toutes ensemble. En ce qui rapporte au finance ou des questions techniques vont être incluses dans un autre lot, c'est à dire qu'on va séparer les questions par sujet et le candidat aura deux semaines pour répondre aux clarifications demandées par l'évaluateur, mais vous allez être notifié par l'existence de ces questions. Alors vous pouvez accéder au TAS et le voir. Le long du processus il n'y a pas de disposition pour que le candidat et l'évaluateur se communique pendant la période de clarification mais nous recommandons que ce candidat reçoit des questions de clarifications, mais il ne les comprend pas. On lui demande de faire savoir au panel d'évaluateur comment il interprète ces questions et qu'il fournisse une réponse à partir de son interprétation de la question.

JIM PRENDERGAST:

Alors qu'est ce qui se passe si quelqu'un ne comprend pas bien la question?

TRANG NGUYEN:

Bon bien sur, on ne va pas le prendre en compte. Les questions de clarification vont passer par au moins un processus de révision pour être sur qu'il est clair et qu'elle est censée avant de passer au candidat. Voilà ce que nous travaillons mais en ce moment il n'y a pas de dispositions pour avoir des communications entre les candidats et le panel.

KURT PRITZ:

Mais en réalité, ce qu'on a pensé à ce sujet, que la candidature est transmise par écrit, et en deuxième lieu, au milieu de l'évaluation initiale, nous avons une étape puis une autre après l'évaluation élargie. Donc on a plusieurs reprises pour répéter cette évaluation et ce processus, et si on considère la quantité de candidatures que nous devons traiter, et puis nécessairement que possible. Si nous

maintenons des réunions pour des candidatures, ceci augmentera les délais et les frais, mais notre hypothèse est que tout ce processus va encourager, c'est à dire le guide de candidature est censé être un guide d'opération d'un TLD et vous fournir des informations pour que votre candidature soit acceptée. Donc nous supposons que les candidats vont être intelligents et vont bien faire leurs candidatures et les évaluateurs vont devoir interpréter les candidatures. On ne veut pas faire que ce processus soit plus compliqué parce que ceci augmente les délais les frais. Je comprends votre pré occupation et ceci va être très difficile.

JIM PRENDERGAST:

Dès que l'on a reçu l'objection, alors le guide dit que DSRP aura une période et que ceci pourrait être publié sur le site web, lorsque la demande est envoyée au candidat. Quand est ce que ceci sera fait? Pendant les trente jours où le candidat devra répondre? Ou lorsqu'il y aura eu une objection?

DAN HALLORAN:

Bon cette question est trop longue pour la répondre en ce moment. Donc je vais prendre note et la publiez sur le site web.

TRANG NGUYEN:

Par rapport au moment où le candidat va recevoir la notification de l'objection. La notification va lui être remise à travers le TAS.

ANTONY VAN COUVERING:

Oui ce qui me surprend est la différence entre la considération que vous avez mis sur la charge du travail pour les membres d'évaluation de l'ICANN et le manque de considération de la charge de travail pour le candidat. Alors nous considérons que si lorsqu'on répond les questions ou lorsqu'on évalue les candidatures, chaque personne traitait un utilisateur pour des questions de sécurité, le guide de candidature est très complexe et j'ai déjà expliqué cela à plein de personnes et je crois Kurt que toi aussi tu as entendu

parler ceci. C'est compliqué, c'est pour ça qu'on maintient ces séances. Alors ce qu'on va vous demander, c'est qu'une personne complète tout le guide de candidature et nous qui représente donc des clients. Vous nous demandez de le faire pour de multiples clients, donc il me semble bien qu'une seule personne puisse présenter plusieurs candidatures. Je voudrais connaître ce superman qui pourrait le faire, parce que vous allez permettre que plus qu'une personne le fasse, surtout je parle pour certains d'entre nous qui avons des clients dans des régions vastes, parce qu'on doit avoir une personne _____ jusqu'à ce qu'une autre candidature a présenté, je crois que vous devrez reconsidérer cela. Je crois que vous pouvez trouver une manière de traiter ces problèmes de sécurité, par exemple on pourrait trouver une sécurité l'IP. Vous pouvez avoir plus d'une IP. VeriSign l'a fait par exemple, et on doit pouvoir ceci tant que le bureau d'enregistrement, on doit pouvoir communiquer à travers une IP et la charge sur les candidats va être très lourdes.

KURT PRITZ:

Oui ton commentaire va être considéré, mais je crois qu'un point important par rapport au reste de ce que t'a dit et que notre but principal est d'avoir une évaluation faite dans une période de temps et qu'elle soit une réforme pour que les résultats soient prédictibles. Donc on veut que la tâche de ces évaluateurs soit aussi simple que possible parce qu'ils doivent se concentrer au contenu et pour pouvoir évaluer les candidatures uniformément.

ANTONY VAN COUVERING:

Oui on devrait dire tout ceci au candidat, on a les mêmes problèmes que vous. On doit compléter plein de candidatures pour nos clients, et qu'est ce qui se passerait si on a une seule personne pour faire tout cela? Qu'est ce qui se passe si un membre du panel préfère cela?

-
- KURT PRITZ: Non, je dis que voilà la partie du commentaire que nous prenons en compte. Puis comme la question de Jim disait: on a beaucoup travaillé pour que le processus d'évaluation soit cohérent parce qu'on a à un des risques: c'est à dire que toutes les évaluations soient évaluées de façons cohérentes.
- CAROLE CORNELL: Je veux dire que dix, quinze minutes de plus. Je vais lire deux questions de plus mais je demande aux gens d'être si bref que possible dans leurs questions. La prochaine question dit: est ce que les noms des pays sont bloqués dans toutes les langues ou alors seulement dans les six langues des nations unis?
- KURT PRITZ: Non les noms des pays ne peuvent pas être délégués dans aucunes langues ou aucunes traductions.
- CAROLE CORNELL: Merci, la prochaine question est de David Cohen qui demande s'il peut recevoir de différentes candidatures pour un TLD qui peut être confuse par rapport à un gTLD, un IDN, ou un e.g et voudrait savoir si vous pourrez clarifier, si au lieu des gTLD qui existent déjà et qui font ça déjà. Si on a une opportunité valide pour obtenir la chaine de caractère qui pourrait s'appliquer par le bureau d'enregistrement qui a déjà un gTLD existant qui opère ou si c'est comme il ne peut être délégué qu'à un bureau d'enregistrement existant?
- KURT PRITZ: Bon on va évaluer les chaines de caractères selon leurs similarités visuelles, leurs similitudes visuelles tel que partie du processus de l'évaluation, alors d'autres ne peuvent pas faire d'objections à une chaine de caractère qui serait similaire, qu'elle génère une confusion pour l'utilisateur. L'utilisateur alors le problème sur la transe étirassions pourrait présenter une confusion à l'utilisateur.

On n'a pas de rapport ici avec le candidat, ceci est pareil, ça n'importe pas.

WERNER STAUB:

Bon pour être transparent et ouvert et c'est quelque chose qu'on apprécie tout ceux qui sommes ici. Est ce que l'ICANN a des intentions de donner une période pour essayer le TAS dès que possible? Si ceci n'est pas possible, je voudrais savoir comment ça se passe si vous êtes prêt à résoudre des problèmes dans des temps d'arrêt, on est en train de mener des preuves internes sur le TAS, alors je remercie donc ton commentaire mais en fait l'idée d'ouvrir la fenêtre de candidature pendant trois mois vous permet d'entrer les informations sur la candidature sur TAS et on peut vraiment voir la candidature qu'on fait au fur et à mesure.

KURT PRITZ:

Je veux voir si j'ai bien compris. Alors ce n'est que pendant la fenêtre de candidature que nous allons savoir quel est le format des questions etc... Comment peut être la réponse?

WERNER STAUB:

On ne va pas pouvoir voir ceci avant cela.

TRANG NGUYEN:

Bon on a démo sur le site web et on montre comment vont être les écrans parce qu'elles vont être exactement pareils.

WERNER STAUB:

J'ai été privilégié d'avoir participé au processus de l'ICANN à travers les forums sur internet, et je crois que ceci a été très bon d'envoyer des documents de word par exemple. Mais je ne vois comme même pas pourquoi le monde extérieur, sauf pour les candidats qui payent 50000\$ devraient voir tout cela et peut être qu'on a ici la meilleure promotion possible, mais je ne suis pas d'accord, je crois qu'on devrait essayer ceci dès que possible parce que l'évaluation

interne bien sur aura ses limites et je pense qu'on aurait ici une bonne opportunité.

DAN HALLORAN:

Merci de votre question avant tout. Je crois que cette question est liée à la demande d'une version beta publique pour que tout le monde puisse voir comment ça marche, sans présenter les candidatures? Je vous remercie de votre question, nous allons y répondre sur notre site web et nous qui sommes à la charge de la sécurité, nous parlerons avec les responsables pour voir quel est leurs points de vue sur le fait que de multiples utilisateurs travaillent dans un seul compte d'utilisateur. Ces questions sont très biens, on peut avoir de bonne idée à partir de vos questions et on les prend très au sérieux.

WERNER STAUB:

Merci beaucoup, un collègue me dit que justement on ne veut pas être la population à la charge du testing de la version beta, justement au moment où il faut présenter la candidature: on veut le faire avant.

BRET FAUSETT:

Ceci a très à la dernière séance et c'est lié au sujet à résoudre par exemple la sélection des registres d'urgence pour backhand. Actuellement, je vois que probablement on va en choisir deux une meilleur anthologie, ce sera de voir quelles sont les standards minimales pour sélectionner le personnel et puis sélectionner tous les candidats qui respectent ces standards. Je crois que tous ceux ayant respectés un standard minimum eh bien ça va leur donner une base plus diversifiée en termes de coup et aussi des talents des chacun des candidats.

KURT PRITZ:

Oui Dan et moi on a parlé à propos de ce sujet pendant la séance précédente: c'est une bonne suggestion

mais il est probable que l'on puisse avoir moins de bureaux au lieu d'accepter tout le monde. Je ne sais pas, mais c'est une bonne suggestion.

>>:

j'appartiens au point et vous pouvez me donner plus de détails, et par exemple quelles sont les personnes ou les entités juridiques qui peuvent être définies comme une entité? Et puis existe-t-il des critères voulant dire que cette candidature en particulier doit être présentée comme une candidature basée sur la communauté pour être TLD?

KURT PRITZ:

La seule occasion où la désignation d'une candidature sur la communauté entre en jeu, c'est lorsque un litige entre chaîne de caractère qui demande la même étiquette, le même nom. Ce litige peut être seul, c'est-à-dire, on peut trouver une solution si le candidat est basé sur la communauté. Tout d'abord je veux établir la différence: c'est la seule instance où __ présentait une candidature basée sur la communauté. Si vous avez passé un accord avec l'ICANN, tous ces gTLD basés sur la communauté auront des restrictions de registre suivant ce qui a été signé dans l'accord. Tout cela est bien défini dans le guide de candidature. Là il y a quatre critères ou ensemble de critères plutôt pour déterminer si une candidature est basée sur la communauté ou pas: soit un lien entre la composition et la communauté, par exemple si c'est le nom exact de la communauté, aussi si cela représente la communauté établit notre guide c'est de voir si la communauté supporte la candidature pour ce TLD. Et quatrième, si vous en tant que promoteur de TLD basé sur la communauté, vous êtes spécifié des politiques de restriction ou d'enregistrement. Chacun de ces critères a des sous-catégories, ils sont tous inclus dans le guide de candidature, vous devez les avoir si vous avez des doutes, si vous avez des questions spécifiques dessus, on les répondra avec plaisir, vous pouvez les présenter dans notre forum de questions.

-
- TRANG NGUYEN: Pendant le processus de candidature, la désignation de candidature basée sur la communauté reste à la discrétion du candidat.
- >>: Je vais poser une question sur les questions financières qui ont été présentées hier. Certain pays anticipent qui vont avoir des problèmes avec les contrats par exemple avec la documentation, vous aurez une personne qui va s'occuper de coordonnées, tout ce travail concernant la documentation?
- KURT PRITZ: Oui c'est un excellent forum et cette question est très importante vous devrez la mettre par écrit parce qu'il faudra une résolution avec de pouvoir vous répondre.
- >>: Je voudrais une clarification.
- RAY FASSETT: Je ne suis pas sur si l'aspect communautaire est présenté face à un litige. Je ne sais pas si j'ai bien compris mais si vous vous indiquez le c'est à la petite fenêtre qui a à avoir avec les candidatures vous êtes sujet aux conditions contre un tel pour une communauté.
- KURT PRITZ: Oui ces restrictions seront dans chacun des accords respectifs.
- JIM PRENDERGAST: Je veux reprendre ce que Werner a dit. Lorsque vous ferez le test de la version, voyez ce qui se passe, ce qui va se passer dans trois ou quatre ans par exemple. Lorsque le commerce, le département de commerce aux états unis qui a mis en place un programme version beta qui lui a couté des millions de dollar et qui a vraiment

été un échec formidable. Je vais voir qui a été le responsable de cela parce que si c'est l'un de vos évaluateur pour votre système, alors là vous avez quelques choses à apprendre peut être vous devez le savoir à l'avance

KURT PRITZ:

C'est l'une des préoccupations d'avoir un environnement de test pour une communauté, parce que si cela avait impliqué un échec. L'impact sur la réputation de l'ICANN aurait été significatif. Regardez ce qui peut se passer si un environnement de test qui n'a pas la résistance ou la flexibilité suffisante.

KURT PRITZ:

Encore deux questions, Carole.

CAROLE CORNELL:

Je dois dire qu'il n'y a plus de questions en ligne, je suggère donc de les envoyer au lien des nouveaux gTLD pour que vous puissiez les répondre. Cette question est présentée par Mary, je vous prie de clarifier si j'ai bien compris. Le registre probable d'un nouveau gTLD doit élaborer son propre accord avec les bureaux d'enregistrement de l'ICANN. La seule limitation c'est d'inclure dans les termes spécifiques de l'ICANN ou bien vous pourrez utiliser un accord standard? C'est ça la question.

DAN HALLORAN:

Dan va répondre à la question: chaque registre doit faire son propre accord entre registre bureau d'enregistrement. Nous ne spécifions pas cela pour tous les TLD possibles, pourtant il y a disposition qui établit qu'une fois que le registre a fait son accord, a passé son accord avec le bureau d'enregistrement, tous les changements postérieurs doivent être approuvés par l'ICANN. Mais au début, chaque registre fait son propre accord qui doit être attrayant pour les bureaux d'enregistrement.

-
- CAROLE CORNELL: Dan ne t'en va pas, une autre question: si le registre veut enregistrer des domaines pour utilisation interne seulement, il doit devenir un bureau d'enregistrement enregistré par l'ICANN et payé deux fois comme registrant au bureau d'enregistrement?
- DAN HALLORAN: Chaque enregistrement doit passer à travers un bureau d'enregistrement comme le résultat de débat mené au part avant, donc les circonstances le bureau d'enregistrement peut être affilié avec un registre?
- KURT PRITZ: La réponse est la suivante: si vous voulez être un bureau d'enregistrement enregistré par l'ICANN ou accrédité par l'ICANN, vous devez passer le processus standard de l'ICANN même si vous êtes déjà enregistré.
- CAROLE CORNELL: Si on a le temps pour deux questions de plus.
- >>: Alors je veux poser une question par rapport au gTLD géographique, vous avez besoin de soixante pour de soutien gouvernemental. Comment pourrons nous faire pour bloquer ces noms de domaine? Qu'est il préférable ce sont pour ça ou un blocage massif?
- KURT PRITZ: Voici une excellente question qui va préciser d'une plus grande considération suivant le guide de candidature, pour pouvoir avoir un TLD régionale suivant ce qui est définit sur la liste. Vous avez besoin de 60% de soutien des pays et pas plus de pays qui présentent une objection. Apparemment, vous devriez travailler avec un organisme qui encourage ces états membres à ce que de manière individuelle soutienne cette candidature, mais je sais bien

que dans cette réunion on a beaucoup débattu le point Afrique et la manière dans notre organisation de donner son soutien. On est en train de le considérer, en ce moment je répète, tout simplement le guide de candidature. Et je vous prie de présenter la question par écrit pour qu'on puisse mieux la considérer.

>>: Kurt je viens de point Québec au Canada. Il y a deux langues officielles: l'anglais et le français. Nous présentons donc la demande pour point Québec. Qu'est vous nous présentons deux ou une version IDN ou l'autre ASCII? Alors que se passe-t-il si on a la même demande pour le même ITL présenté par le même candidat?

KURT PRITZ: Alors vous voulez la présenter deux fois?

>>: Eh oui nous avons deux langues officielles nous au Canada. Il faut présenter une candidature en anglais et une autre en français avec le code ASCII.

KURT PRITZ: Il va y avoir une délégation de TLD pour chaque candidature. Chaque candidature va être considérée séparément, chaque candidature doit passer toutes les étapes de révisions, la similitude entre chaîne de caractère etc... Mais c'est toujours le même candidat. De toute manière, il doit présenter deux candidatures, le participant continue.

>>: Alors dans le registre de la base de donnée. Qu'est ce qu'on fait? On donne un autre client au deuxième niveau en IDN et la même chose pour que le code ASCII? Que faisons nous pour le domaine définitif? Vous avez présenté des questions complexes et j'ai essayé de vous contacter au part avant.

KURT PRITZ: Très bien, ce qui est bien ici, c'est justement que nous avons maintenant cette boîte de courrier et vous pouvez m'envoyer votre question dans cette boîte et ce que vous présentez des questions complexes que ce soit le mot Québec sans accent ou avec accent et différentes variantes.

>>: Ce n'est pas la même chose. Quand vous remplissez un formulaire, apparemment ce n'est pas important si vous le faites en français ou en anglais c'est correct et cela arrive aussi dans des pays qui ont différents codes d'écritures.

KURT PRITZ: Il s'agit d'un seul TLD c'est comme ça que ça fonctionne.

>>: Ceci n'a rien à voir avec le DNS parce que le DNS délecte des noms et sont séparés et nous, on doit gérer cela conjointement, ce que je sais de vous dire c'est que c'est un sujet complet que c'est par rapport au fonctionnement du système des noms de domaine. Je ne peux pas vous répondre à vos questions parce qu'il y a des questions liées à des problèmes techniques du système. du nom de domaine pour faire ces délégations afin que les utilisateurs ne se confondent pas et que le DNS permettent comme il le doit.

KURT PRITZ: Je voudrais alors donc, il faut commencer travailler la dessus.

>>: Eh oui il le faut merci

KURT PRITZ:

Très bien alors je vous remercie encore une fois d'être venu ici d'avoir participé de cette session merci beaucoup.